



Pompes funèbres

Fiche à destination des employeurs

Face à cette épidémie, l'AHI 33 vous accompagne en vous apportant toute l'aide utile pour répondre à vos obligations et protéger au mieux vos salariés.



Du fait de leur activité, les employés des pompes funèbres sont exposés à différents niveaux de risque de contamination au coronavirus. Les salariés en agence peuvent être en contact avec les familles et le public, les personnes chargées du transport sont en contact avec le corps des défunts sans toujours avoir tous les éléments sur les causes du décès. À ce jour, la durée de contamination post-mortem n'est pas encore connue et les informations sur le temps de durée de vie du virus sur les surfaces sont diverses.

Accueil par le personnel des agences funéraires

Dans les agences, les salariés accueillent le public et les familles. L'accueil du public peut se faire dans l'espace de vente avec la présence d'un comptoir. L'organisation des obsèques d'un proche peut nécessiter plus d'une heure dans un espace clos avec des échanges de documents.

- > Limiter le nombre de salariés présents simultanément en agence.
- > Informer les personnes accueillies de la nouvelle organisation (site internet, affichage).
- > Faire patienter les personnes à l'extérieur jusqu'à l'arrivée d'un conseiller (affichage à la porte).
- > Recevoir des familles uniquement pour les deuils.
- > Accompagner les personnes dans l'achat d'articles funéraires afin de limiter les manipulations d'articles par les clients.
- > Limiter/ reporter les ventes de monuments funéraires et les contrats d'obsèques pour limiter les contacts ou les programmer sur rendez-vous (limiter le nombre de contacts entre les personnes, pouvoir assurer la désinfection des espaces entre les rendez-vous).
- > Favoriser les échanges par téléphone et par mail même pour l'organisation des obsèques.
- > Réduire le nombre de personnes accueillies par famille.
- > Faire respecter les mesures barrières et notamment la distance d'1 mètre. Si nécessaire, réaménager les bureaux.
- > Inciter les personnes à utiliser leur propre stylo ou mettre un stylo à disposition et le désinfecter par la suite.
- > Nettoyer le poste de travail / la zone après le départ de chaque personne accueillie.
- > Possibilité de mettre des masques à disposition du personnel d'agence.
- > Au niveau des espaces de vente et dans les espaces d'accueil des familles, possibilité de mettre un écran-plexiglass ou une vitre de séparation avec découpe pour permettre le passage des documents.



Transport du défunt par les chauffeurs-porteurs funéraires

Les chauffeurs-porteurs prennent soin des corps et assurent la mise en bière des défunts (transfert dans le cercueil et fermeture). Ils assurent le transfert du lieu de décès ou de la chambre mortuaire vers la chambre funéraire (funérarium).

Enlèvement des corps en chambre mortuaire

Si une personne atteinte du coronavirus décède dans un établissement de soins, le corps est pris en charge par le personnel soignant. Le corps est placé dans une housse étanche et désinfectée. Le transporteur vient ensuite chercher le corps et le dépose dans un cercueil avant de l'emmener dans une maison funéraire.

Enlèvement des corps dans un autre lieu (domicile, établissement...)

Dans les autres situations, c'est au transporteur d'assurer les soins du corps et la mise en bière du défunt.



Le décret du 1^{er} avril 2020 a précisé les mesures prises afin de limiter le risque de propagation du virus pour les défunts atteints ou probablement atteints :

- > La mise en bière du défunt est immédiate.
- > Les toilettes mortuaires et rituelles sont interdites.
- > Si le décès a eu lieu à domicile, un transfert en chambre funéraire doit être effectué.
- > Il n'est pas nécessaire d'utiliser un cercueil hermétique. Un cercueil simple est suffisant.



> Depuis le 1^{er} mai 2020, la pratique de la toilette mortuaire est possible mais uniquement si elle est réalisée par des personnels de santé ou des thanatopracteurs.

> Les rapatriements à l'étranger sont toujours possibles, dans la mesure où l'Agence Régionale de Santé de la région délivre un certificat de non-épidémie.



Hormis pour les décès de personnes atteintes ou probablement atteintes placées dans des chambres mortuaires, il est préconisé de :

- > Porter un équipement complet pour tous les défunts pris en charge (lunettes, masque, blouse intégrale, gants).
- > Pour la mise en bière immédiate:
 - Doubler les gants pour le transfert du corps dans la housse.
 - Possibilité d'apposer une protection (film plastique,) sur le visage du défunt le temps du transfert pour contrôler les émanations de la sphère ORL.
 - Retirer une paire de gants après avoir mis le corps du défunt dans le cercueil.
 - Sceller le cercueil dans l'espace en gardant la 2^{ème} paire de gants.
- > Les effets personnels de la personne décédée, s'ils ne peuvent pas être lavés à plus de 60°C pendant au moins 30 minutes ou désinfectés, sont mis dans un sac plastique fermé pendant 10 jours. Les bijoux du défunt doivent être ôtés et désinfectés avec un détergent-désinfectant ou de l'alcool à 70°C
- > À la fin du transfert : désinfection du véhicule funéraire.
- > La récupération des prothèses fonctionnant au moyen d'une pile demeure obligatoire avant mise en bière.





Funérarium / Chambre funéraire

- > Réguler le nombre de personnes autorisées en fonction de la configuration des locaux afin de permettre le respect des mesures barrières (affichage, information préalable sur le site internet...).
- > Éviter que les personnes puissent se croiser.
- > Faire respecter les distances et l'absence de contact lors de la présentation du corps (marquage au sol, mobilier de séparation...).
- > Organiser une désinfection des espaces plus fréquente.

Pour les défunts atteints ou probablement atteints du coronavirus, la présentation en chambre funéraire n'est pas possible.

- > Positionner le cercueil dans une pièce à part / zone dédiée.

Pensez aussi aux risques psychosociaux



Les salariés des pompes funèbres sont exposés au risque de contamination au coronavirus du fait de leur contact avec le corps des défunts et les familles des personnes décédées.

Les salariés peuvent avoir **peur d'être contaminés** et de contaminer leur famille. Cette peur est directement en lien avec la présence ou l'absence d'équipements de protection en quantité suffisante.

- > **L'organisation des personnels en équipes fixes peut permettre de limiter les risques de contamination au sein du collectif.**
- > **La mise à disposition du matériel de protection est nécessaire pour permettre aux salariés de se protéger.**

Une augmentation de la charge de travail (accélération des cadences, augmentation de l'activité administrative, réactivité nécessaire pour récupérer les corps à l'hôpital ...) peut aussi participer à la fatigue des salariés. L'absence de collègues peut participer à aggraver ces situations.



Organisation des Obsèques

Les funérailles réunissent toutes les conditions de transmission du virus. C'est un moment de compassion où les contacts physiques de réconfort sont nombreux, où des larmes sont versées (et donc beaucoup de mouchoirs utilisés), et où l'on salue un grand nombre de personnes, par une poignée de main ou une bise.

C'est également un moment où les générations se croisent : femmes enceintes, personnes âgées, personnes à constitution fragile.

Pour les inhumations

- > Interdire l'accès au véhicule funéraire pour les familles.
- > Informer les familles sur le nombre de personnes autorisées dans les lieux de culte.
- > La présence du public n'est pas autorisée lors des crémations

Les salariés peuvent être confrontés à une inquiétude liée au **manque de moyens** pour faire leur travail (manque de cercueils, manque de place dans les chambres funéraires, difficultés pour trouver des fleurs...)

- > **Anticiper les commandes en amont.**



- > **Proposer des fleurs artificielles.**

Dans le cadre de l'accompagnement des familles, les salariés sont confrontés à la **souffrance** mais aussi, du fait de l'épidémie, à la possible **colère des familles** qui ne peuvent pas voir leur défunt, faire leur deuil... Ils peuvent ressentir des **difficultés à faire un travail de qualité** et déployer une énergie supplémentaire pour aider les familles à faire face, gérer la douleur accentuée...

- > **Proposer de nouvelles possibilités d'accompagnement aux familles** (diffusion de la cérémonie en direct à distance avec enregistrement des images, mise en place d'une cérémonie d'hommage pour la remise de l'urne, création d'un livre souvenir en ligne avec dépôt de photos / souvenirs/condoléances, repousser la date des obsèques...)

Questions, conseils : contactez-nous

Les équipes de l'AH1 33 restent mobilisées pour vous accompagner



par téléphone ou par mail
auprès de votre centre habituel